
**NOTRE-DAME-DES-LANDES :
COMPENSATION PAR FONCTIONNALITÉS ET FONCTION HYDROLOGIQUE**

par André **Musy**¹

Quelque 1500 ha seront affectés par la construction du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes et sa desserte routière, dont une très grande partie située en zones humides. L'application des actions "Eviter" ou "Réduire" du principe ERC est très limité et le critère «Compenser» doit être appliqué dans la grande majorité des cas. Différentes méthodes de compensation peuvent être retenues, dont celle basée sur le principe de la « fonctionnalité ». Ce dernier est à privilégier afin de tenter de reconstruire ailleurs le plus près de la réalité les différentes fonctions écologiques et environnementales présentes dans les milieux qui seront détruits. Parmi ces fonctionnalités, celles relatives à l'eau est essentielle car présente dans tous les cas spécifiques à étudier. La communication expliquera ces différents points de vue et les justifiera avec plusieurs exemples à l'appui dans le contexte de la future construction de l'aéroport du Grand Ouest.

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, Professeur honoraire, École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse).